

Délibération n°07/10/2026-73

du mercredi 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à 14 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 25 septembre 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Marc CECCALDI.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Séverine MAGRY, Marc CECCALDI, Marc FERAUD, Sébastien NOURIAN, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Juliette NORMAND-BEORCHIA
- Présents en visioconférence : Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Laure SCANDOLERA, Florian GAITE
- Procurations : Dominique AUGÉY (Marc CECCALDI), Brigitte DEVESA (Marc FERAUD), Frédérique DUMICHEL (Laure SCANDOLERA), Daniel GAGNON (Sébastien NOURIAN)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Loris MARTIN, Kayané BIANCO ROATTA, Stéphanie BRAISE, Karima ZERKANI-RAYNAL, Dimitri MOUDAR

Monsieur le président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Programme et bourses Vacances culturelles 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Félix Ciccolini

Considérant l'appel à projets « Vacances culturelles » initié par la DRAC PACA

Dans le cadre du dispositif Vacances culturelles, porté par la DRAC PACA, l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence souhaite mettre en œuvre une résidence artistique au cœur des quartiers prioritaires du Jas de Bouffan et d'Encagnane, pendant les vacances de la Toussaint.

Le dispositif Vacances culturelles s'inscrit dans la continuité de l'opération Rouvrir le monde. Il vise à rendre la création artistique accessible au plus grand nombre, en particulier à ceux qui sont les plus éloignés de l'offre culturelle. Son principe repose sur l'accueil en résidence, durant deux semaines, de jeunes artistes récemment diplômés de d'écoles supérieures d'art.

Cette résidence est pensée comme un dialogue entre deux dimensions complémentaires : d'une part, un temps de recherche et de création artistique permettant aux artistes de développer leur pratique ; d'autre part, des temps de transmission, de médiation et de rencontres avec les habitants, et plus particulièrement avec les jeunes du territoire. Ces deux temporalités ont vocation à s'enrichir mutuellement afin de favoriser une présence artistique sur le territoire concerné.

Cette année, la DRAC PACA a souhaité orienter prioritairement le dispositif vers les jeunes qui ne partent pas en vacances. Dans cette perspective, l'action est concentrée sur les quartiers prioritaires du Jas de Bouffan et d'Encagnane, en partenariat avec le collège Muriel Hurtis.

Durant les trois premiers jours de la résidence, trois jeunes diplômés de l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence interviendront ensemble au sein du collège, auprès d'une quarantaine d'enfants qui ne quittent pas le territoire pendant les vacances et ne fréquentent pas les structures d'accueil de loisirs. Ces ateliers, organisés dans un cadre structuré, constitueront le point de départ de la résidence.

Pour le reste des deux semaines, les artistes seront accueillis dans un lieu situé à l'interface des deux quartiers afin d'y développer un atelier d'artistes éphémère, ouvert sur le territoire. Cet espace constituera à la fois un lieu de création et de rencontres, ainsi qu'un point d'ancrage à partir duquel seront proposés des temps de médiation et des explorations du quartier en interaction avec les habitants, en priorité avec les enfants et les adolescents présents pendant les vacances.

L'ambition de cette résidence est d'offrir à ces jeunes une autre manière de regarder leur environnement quotidien, en les invitant à porter sur leur quartier un regard artistique et sensible. Il s'agit de révéler les richesses du territoire, de stimuler leur créativité et leur capacité à s'approprier différemment les espaces qu'ils fréquentent chaque jour.

Dans cette perspective, la Ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre de ses accords avec des bailleurs sociaux, mettra à disposition un appartement destiné à l'accueil d'artistes, situé dans le quartier d'Encagnane pour l'hébergement des diplômés. Par ailleurs, le bailleur social Erilia, par l'intermédiaire de la Politique de la Ville, mettra à disposition de l'École supérieure d'art, un local « atelier » afin de permettre aux artistes de travailler à leur production et de mener leurs ateliers avec les publics. Ces dispositions constituent un levier essentiel pour permettre à la résidence de s'inscrire pleinement dans le territoire, de renforcer la proximité avec les habitants et de favoriser l'accès à l'art pour les jeunes qui en sont le plus éloignés.

Une subvention d'un montant de 8 250€ a été obtenue dans le cadre du dispositif. Elle se répartit comme suit : 7500 € de bourses de résidence, soit 2500 € par artiste, et 750 € destinés à couvrir d'éventuels frais annexes, notamment le petit matériel et les fluides.

La résidence sera menée par trois jeunes artistes diplômés de l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence, du 19 au 30 octobre 2026 : Meher Kefalian, Lio Rof Sanchez et Donatien Tapa Wafo. Conformément aux conditions du dispositif, la présence des artistes sera répartie entre des temps dédiés à la création et des temps de transmission, d'animation et de médiation menés au profit des publics du territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE la participation de l'école au programme « Vacances culturelles 2026 » piloté par la DRAC PACA
- AUTORISE le versement de bourses de résidence d'un montant de 2 500€ à Meher KAFALIAN, Lio ROF SANCHEZ et Donatien TAPA WAFO
- DIT que les crédits correspondants aux bourses de résidence des 3 artistes, soit 7 500€, seront inscrits au compte 65131 - Versement d'une bourse à un habitant pour financer des études ou la réalisation d'un projet du budget
- DIT que les 750€ restants seront inscrits au budget afin de couvrir des frais annexes
- AUTORISE la directrice à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents qui seront nécessaires

Fait à Aix en Provence, le **07 OCT. 2026**

Le Président du conseil d'administration,

Marc CECCALDI